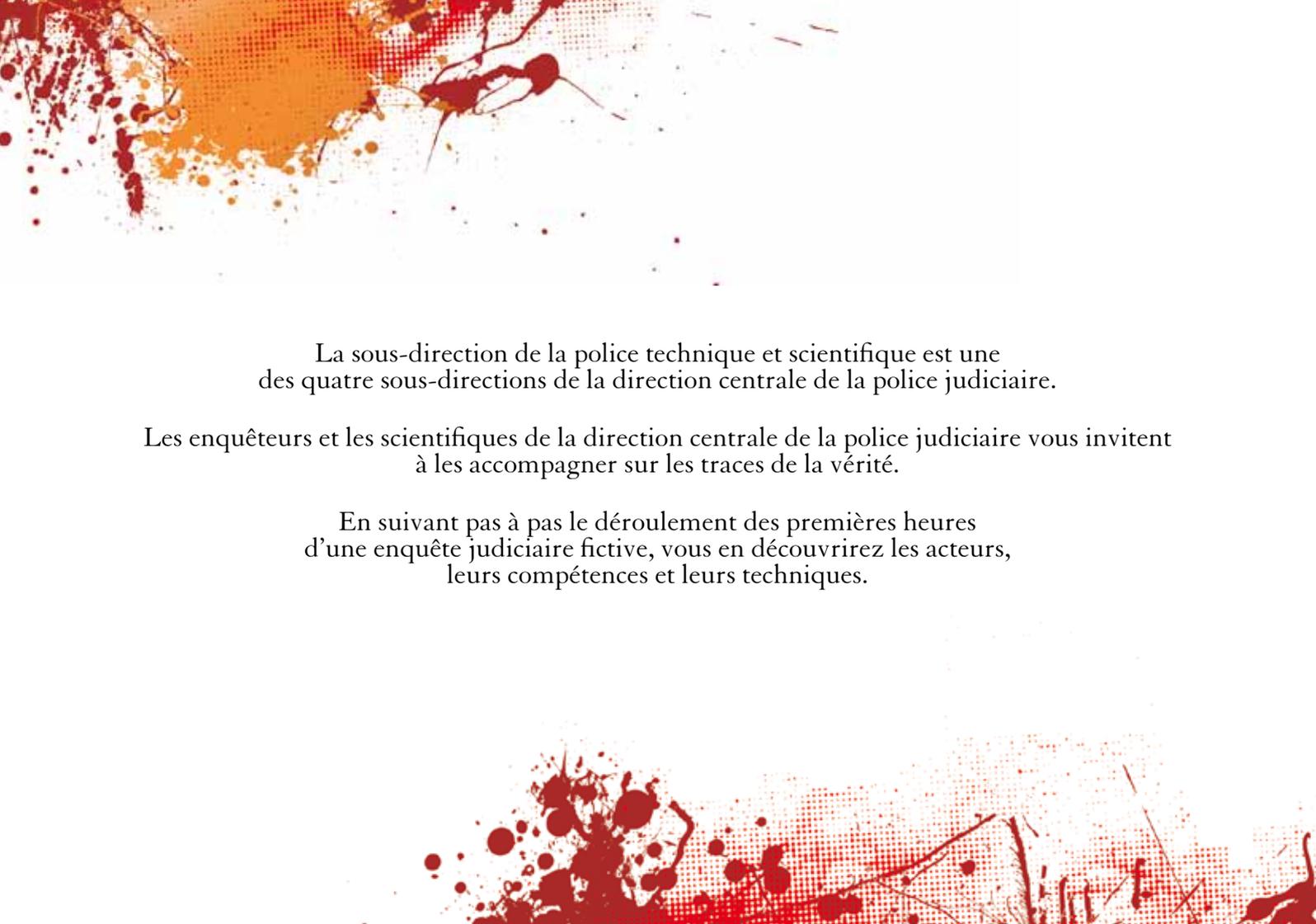


La Police
Technique
et Scientifique



Direction Centrale de la Police Judiciaire





La sous-direction de la police technique et scientifique est une
des quatre sous-directions de la direction centrale de la police judiciaire.

Les enquêteurs et les scientifiques de la direction centrale de la police judiciaire vous invitent
à les accompagner sur les traces de la vérité.

En suivant pas à pas le déroulement des premières heures
d'une enquête judiciaire fictive, vous en découvrirez les acteurs,
leurs compétences et leurs techniques.

Le 25 mai – 23h20

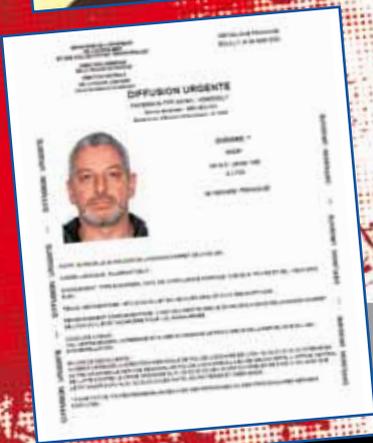
H. DURAND, emprisonné pour une série de vols à main armée, s'évade du centre de détention de X... avec l'aide de deux complices : R. MARTIN et A. DUPOND. Tous trois rejoignent un véhicule et couvrent leur fuite en tirant sur les surveillants qui tentent de s'interposer.





Des enquêteurs de la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire (DIPJ) se transportent aussitôt sur les lieux.

Alerter les différents services de police et de gendarmerie est la priorité : le Fichier des Personnes Recherchées et le logiciel Sarbacane entrent alors en jeu.



Le Fichier des Personnes Recherchées (FPR) est une application informatisée permettant la gestion, au plan national, des personnes faisant l'objet d'une mesure de recherche administrative ou judiciaire. Plusieurs catégories de recherches sont définies, auxquelles correspondent différents types de fiches.

Le logiciel de diffusion Sarbacane complète, à ce niveau opérationnel, le Fichier des Personnes Recherchées. Utilisé dans des cas précis motivés par l'urgence ou la gravité de l'évènement, il permet d'informer en temps réel l'ensemble des services de police et de gendarmerie.

Le Service Central de Documentation Criminelle (SCDC) gère les systèmes d'information nationaux d'aide à l'enquête de l'ensemble de la police nationale. Vingt relais régionaux (Services Régionaux de Documentation Criminelle ou SRDC), implantés auprès des directions interrégionales et des services régionaux de police judiciaire, assurent, en ce domaine, un maillage territorial.

La documentation criminelle a pour but de faciliter les recherches des enquêteurs en leur fournissant, en un minimum de temps, les informations nécessaires à la progression de leurs investigations.



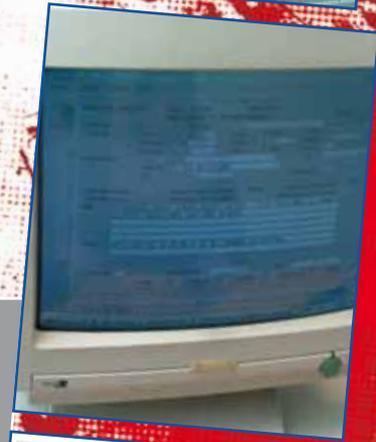
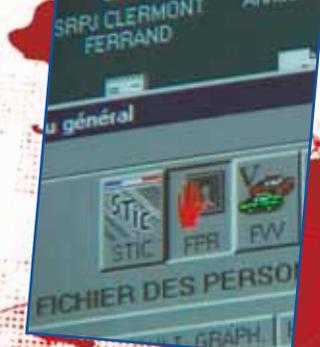
Le 26 mai – 00h07

Le véhicule utilisé pour l'évasion est découvert accidenté.

L'officier de police judiciaire interroge le Fichier des Véhicules Volés pour vérifier si cette voiture a fait l'objet d'une déclaration de vol.

Le Fichier des Véhicules Volés (FVV) permet la gestion, au plan national, des véhicules, bateaux, aéronefs signalés volés par leur propriétaire ou placés sous surveillance à la demande d'un service de police ou de gendarmerie.

L'application autorise également, sous certaines conditions, la mise sous surveillance des plaques d'immatriculation volées.



Sur demande du magistrat, des informations concernant la recherche d'un individu peuvent être mises en ligne sur l'Internet de Recherches Criminelles (IRC) du ministère de l'intérieur.

Des formulaires sont à la disposition des internautes désirant s'adresser au service enquêteur.

<http://www.avisderecherches.interieur.gouv.fr>





À la demande de l'enquêteur, le groupe d'intervention du Service Régional d'Identité Judiciaire (SRIJ), implanté auprès des directions interrégionales et des services régionaux de police judiciaire, se déplace sur la scène d'infraction ainsi que sur le lieu de découverte du véhicule volé utilisé par les malfaiteurs. Les investigations techniques commencent.

La gestion de la scène d'infraction vise à rechercher des traces et éléments matériels susceptibles d'être utiles à l'enquête. Elle respecte un protocole d'action très strict et rigoureux. Une des priorités est la non contamination des lieux et des indices par les différents intervenants.

Il s'agit de collecter, dans des conditions optimales, les traces laissées par le ou les malfaiteurs : un périmètre de protection est établi, les spécialistes de l'identité judiciaire enfilent leur tenue d'intervention. Cette première étape réalisée, les traces et indices sont recherchés et matérialisés à l'aide de cavaliers. Les lieux sont fixés grâce à la prise de photographies et à l'établissement d'un plan. Puis chaque élément est prélevé et conditionné.



Une Unité Police d'Identification des Victimes de Catastrophes (UPIVC) a été créée au sein de la sous-direction de la police technique et scientifique pour répondre aux problématiques d'identification de victimes posées lors d'accidents, de catastrophes ou d'attentats impliquant généralement un grand nombre de personnes. Les spécialistes de la police technique et scientifique qui la composent mettent leurs techniques au service de l'enquête et des familles.

Deux équipes sont constituées : l'équipe ante-mortem prend contact avec les familles des disparus, les médecins et les dentistes afin de recueillir des éléments de comparaison indispensables aux identifications ultérieures. L'équipe post-mortem prend en charge les corps sur les lieux de l'accident ou de l'attentat et effectue toutes les opérations nécessaires au recueil des éléments d'identification.



À l'identique de ses homologues étrangers, la sous-direction de la police technique et scientifique a créé une unité destinée à effectuer les constatations techniques en milieu contaminé RBC (Radioactif, Biologique et Chimique) à la suite d'un accident ou d'un attentat.

Le spécialiste de l'identité judiciaire procède à des prélèvements d'odeurs dans le véhicule utilisé par les malfaiteurs.

La technique de l'odorologie permet l'identification d'un suspect par comparaison de son odeur corporelle avec les odeurs prélevées sur la scène d'infraction. Cette comparaison est effectuée par des chiens spécialement dressés.

Sur la scène d'infraction, des tissus sont appliqués pendant environ une heure sur les objets où des traces odorantes sont susceptibles d'avoir été déposées (par exemple, les sièges de voiture sur lesquels se sont assis les fuyards). Ces tissus sont recueillis à l'aide de pinces et insérés dans des bocaux stériles. Pour prélever l'odeur d'un suspect, les tissus sont remis à l'aide des pinces à l'individu qui les malaxe pendant 10 minutes, puis sont introduits dans un bocal stérile.

Le travail de comparaison est effectué au siège de la sous-direction de la police technique et scientifique où est basée l'unique équipe spécialisée, en France, dans l'identification des odeurs. Dans un local spécifique, une ligne de cinq bocaux est constituée, parmi lesquels figure celui contenant l'odeur prélevée sur la scène d'infraction. Un chien, auquel a été présentée l'odeur de comparaison, procède à trois reconnaissances successives qui doivent être confirmées par un second chien. Tout ce processus, qui obéit à un protocole strict, est filmé, sauvegardé sur CD-ROM joint à la procédure.



Le Service Central d'Identité Judiciaire (SCIJ), implanté dans les locaux de la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully, comprend plusieurs unités de criminalistique (traces, documents et écritures, balistique, odorologie).

Les Services Régionaux d'Identité Judiciaire (SRIJ), implantés auprès de chaque service régional de police judiciaire, assurent des interventions rapides sur les scènes d'infraction.

La proximité est un atout essentiel pour le service rendu à l'enquêteur.



Une fois les odeurs prélevées, des recherches d'éventuelles traces papillaires et biologiques sont effectuées par le spécialiste de l'identité judiciaire.

Les traces digitales, révélées à l'aide de différentes techniques physiques et/ou chimiques, sont comparées à la base de données du Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED). Pour établir l'identification de deux empreintes, 12 caractéristiques communes de leur dessin digital, appelées minuties, doivent être retrouvées.



Le FAED recense toutes les empreintes digitales prélevées dans le cadre d'une procédure judiciaire pour crime ou délit. C'est un fichier commun à la police et à la gendarmerie nationales. Le Service Central d'Identité Judiciaire en assume la direction fonctionnelle et gère l'un des trois sites centraux. En 2009, trois millions de personnes étaient répertoriées dans la base. Depuis 1997, 80 000 affaires ont été résolues grâce à ce fichier.

Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG) centralise les profils génétiques issus des traces biologiques non identifiées collectées sur les scènes d'infraction ainsi que ceux des personnes impliquées dans des crimes et délits prévus par la loi.

Toute nouvelle empreinte génétique est comparée à l'ensemble de la base de données de ce fichier, destiné à l'identification des auteurs d'infractions.

Le FNAEG, géré par le Service Central d'Identité Judiciaire et placé sous le contrôle d'un magistrat, contient 1,3 million de profils.

Des échanges de données entre partenaires européens sont désormais possibles, notamment dans le cadre du traité de PRÛM.



*Une des empreintes relevées dans la voiture appartient à H. DURAND.
Les autres empreintes relevées permettront peut-être
d'identifier ses complices...*

*Un téléphone portable est découvert sous la banquette du véhicule.
Après une recherche infructueuse de traces papillaires et biologiques sur cet appareil,
l'enquêteur saisit pour analyse le Service Régional de l'Informatique et
des Traces Technologiques (SRITT), implanté auprès des services régionaux de police judiciaire.*

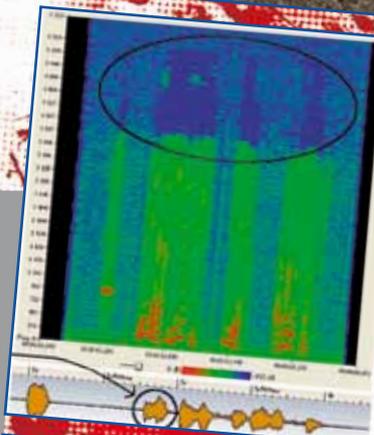
Le SRITT procède à une extraction exhaustive des données pertinentes. Ses spécialistes analysent les différents supports : carte SIM, téléphone et toutes cartes supplémentaires (carte SD, par exemple).

Après écoute de la boîte vocale, les messages sont extraits.

Il est ensuite procédé à un traitement des données audio dans le but de les rendre exploitables. Il s'agit, dans le cadre de l'enquête, d'effectuer un débruitage qui vise à améliorer la qualité de la bande son afin, notamment, de permettre sa transcription pour l'enquêteur et le magistrat.

Implanté dans les locaux de la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully, le Service Central de l'Informatique et des Traces Technologiques (SCITT) est composé de deux entités. Le service informatique gère le réseau de la Direction Centrale de la Police Judiciaire et développe des logiciels opérationnels d'aide à l'enquête. Le Laboratoire d'Analyse et de Traitement de Signal (LATS) a une vocation d'expertise, de conseil et d'assistance auprès des enquêteurs et des magistrats dans cinq grands domaines : l'audio, l'électronique, les supports informatiques, la téléphonie et la vidéo. Le SCITT dispose de relais régionaux (les Services Régionaux de l'Informatique et des Traces Technologiques - SRITT) qui effectuent des travaux techniques sur certaines de ces thématiques.

*L'analyse révèle que le téléphone est celui d' H. DURAND.
Les messages vocaux montrent qu'un de ses complices l'a contacté peu de temps
avant l'évasion, pour l'informer des derniers détails de l'opération...
Il s'agirait de A. DUPOND. Il sera confondu grâce au prélèvement
d'odeurs corporelles effectué dans le véhicule.*





Un témoin de l'évasion permet d'établir le portrait-robot de l'autre complice.

Le portrait-robot est établi à partir d'un protocole d'entretien (ECAEP : entretien cognitif adapté à l'élaboration du portrait-robot) conçu par un psychologue au début des années 1990.

Ce protocole met en avant plusieurs règles de conduite à adopter par l'enquêteur, qui visent à favoriser le souvenir de la victime ou du témoin.

L'entretien doit se dérouler dans une pièce neutre, sans élément pouvant détourner l'attention du témoin. Une des règles essentielles est celle du 80/20 : 80% du temps de parole doit être attribué au témoin oculaire alors que 20% de ce temps doit revenir à l'enquêteur.

Il est indispensable de laisser le temps au souvenir de remonter et de ne pas le bloquer.

Dans cette optique, sont utilisées des techniques telles que le recours aux questions ouvertes, l'absence d'interruption du témoin, la mise en confiance, l'absence de jugement, l'écoute.

Ce témoin identifie, grâce au logiciel Canonge du Service Régional de Documentation Criminelle, l'autre complice de l'évasion de DURAND. Il s'agirait d'un certain R. MARTIN.

Le logiciel Canonge a pour objectif de rassembler, dans un même fonds documentaire, les signalements et photographies des auteurs de crimes et de délits. Le recours à cette application doit obligatoirement intervenir après l'élaboration du portrait-robot afin d'éviter l'altération du souvenir du témoin.

Il permet de faire des recherches à partir du signalement d'une personne suspecte.

Il restitue une sélection de photographies immédiatement présentables aux victimes et témoins.

Le propriétaire du véhicule est contacté. Il indique que sa voiture lui a été dérobée alors qu'elle était stationnée dans un parking sous vidéo-surveillance.

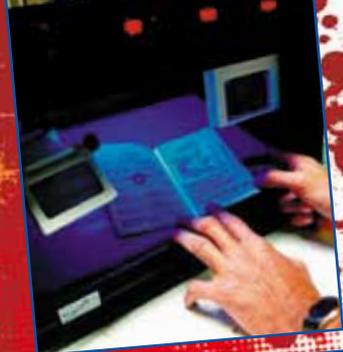
L'équipe d'enquêteurs remet alors au Service Régional de l'Informatique et des Traces Technologiques (SRITT) les disques durs de la vidéo-surveillance.

Deux traitements sont appliqués aux disques durs afin de rendre leurs données exploitables :

- le déflouage et l'amélioration de la qualité des images par le traitement du contraste, de la luminosité et de la netteté,
- l'agrandissement des images, qui permet à l'enquêteur de relever des caractéristiques physiques et vestimentaires du suspect concourant à son identification.

Sur les images, le voleur du véhicule correspond à R. MARTIN, par ailleurs identifié à l'aide du logiciel Canonge.





Les enquêteurs mettent en place une surveillance autour du domicile de R. MARTIN, et le suivent dans tous ses déplacements, ce qui leur permet de découvrir l'endroit où se cache H. DURAND et de procéder à l'interpellation des deux hommes.

Une perquisition aussitôt effectuée amène la découverte d'armes, passeports et liasses de billets de banque. Ces objets sont confiés par les enquêteurs aux spécialistes de la police technique et scientifique.



Une consultation du Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC) est effectuée à partir des numéros des armes et des documents. Elle révèle que les passeports ont été volés.

Le Système de Traitement des Infractions Constatées permet de faire des rapprochements d'affaires ou des recherches à partir, par exemple, d'un lieu ou d'un mode opératoire.

Il ne recense que les données issues de procédures judiciaires selon des dispositions réglementaires strictes. Des durées de conservation proportionnelles à la gravité des faits sont définies. Les informations dont la durée de conservation est arrivée à terme sont supprimées automatiquement.



Les armes découvertes sont transmises à la section balistique du Service Central d'Identité Judiciaire. Il s'agit de mettre en évidence la signature des armes saisies et de la comparer aux éléments retrouvés sur le lieu de l'évasion.

Chaque arme laisse des traces spécifiques sur les éléments de tir (étui, projectile). Les balisticiens effectuent des tirs de comparaison avec les armes saisies puis utilisent un microscope comparateur pour mettre en évidence les caractéristiques principales.

Ces traces sont appelées stigmates. Il existe des stigmates collectifs, définissant une famille d'arme, et des stigmates individuels établissant un rapprochement avec une arme particulière. Les stigmates individuels sont dus à l'usure propre à l'arme.

Les passeports retrouvés au domicile de R. MARTIN sont envoyés à l'unité « documents » du Service Central d'Identité Judiciaire. Plusieurs types de falsifications peuvent être rencontrés : grattage, caviardage, lavage, surcharges.

L'analyse d'écritures manuscrites ne doit pas être confondue avec la graphologie. Il s'agit notamment d'effectuer des comparaisons et des authentications d'écritures ou de signatures sur tout type de documents. Les analyses permettent de répondre à la question : telle personne peut-elle être le scripteur de ce document ?





Dès le début de ce scénario, la police technique et scientifique a contribué à la diffusion immédiate des informations relatives à une évacion auprès des services de police et de gendarmerie.

Par la suite, ses actions successives ont constitué autant d'aides à l'enquête, mises en œuvre quotidiennement sur l'ensemble du territoire national : investigations techniques réalisées sur les lieux des infractions ou lors de la découverte des véhicules et objets utilisés par les malfaiteurs, analyses et examens des indices obtenus, traitement de l'information recueillie.

Et pourtant, cette fiction n'illustre qu'une partie des savoir-faire et des missions de la sous-direction de la police technique et scientifique...



La sous-direction de la police technique et scientifique (SDPTS) de la direction centrale de la police judiciaire, c'est aussi...
de la veille technologique, des actions de coopération internationale, la formation de près de 550 stagiaires chaque année dans ses domaines de compétence.



Le siège de la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully (69)



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
SOUS-DIRECTION DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
31, avenue Franklin Roosevelt - 69134 Écully Cedex